

PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS PAPI 3 VIDOURLE

CONCERTATION PRÉALABLE

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION DE LA RIVE DROITE DU VIDOURLE



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

RÉUNION THEMATIQUE – 04 avril 2025

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

RÉUNION THEMATIQUE – 04 avril 2025

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- 1. ACCUEIL**
- 2. MOT DES GARANTS**
- 3. INTRODUCTION**
- 4. RETOUR SUR LES REUNIONS PRECEDENTES**
- 5. CONTEXTE**
- 6. IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET COMPENSATION**
- 7. AUTRES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- 8. QUESTIONS / RÉPONSES**



ACCUEIL

Thierry FELINE
Maire de Saint Laurent d'Aigouze
Vice-président de l'EPTB Vidourle

MOT DES GARANTS

Rachel VINDRY

Pierre-Yves GUIHENEUF

GARANTS DE LA CONCERTATION

MOT DES GARANTS

Rôle et missions des garants

Pour défendre le droit de la participation, la CNDP se base sur six valeurs



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes
les parties
prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au
projet



TRANSPARENCE
Sur son travail



ARGUMENTATION
Approche qualitative des
contributions, et non
quantitative



**ÉGALITÉ DE
TRAITEMENT**
Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre
de tous les publics

INTRODUCTION



ÉTUDES



TRAVAUX



DIALOGUE



**Avis défavorable du
commissaire enquêteur**



2002

**Crue de
Sept.2002**

2014

**Enquête
Publique
Projet
initial**

2015

**Prise en compte
des remarques du
commissaire enquêteur

Redéfinition du Projet

Engagement
de la concertation**

2025

**Concertation
Préalable
Aux autorisations
environnementales**



2026

**Enquête
Publique**

2027

**Début des
travaux**

2034

**Livraison
derniers
travaux**

Retour sur les points abordés précédemment

Réunions thématiques:

- Réunion d'ouverture
- Enjeux de sécurité des populations
- Enjeux agricoles

Sujets abordés:

- Examen des cas particuliers
- Impact sur les captages d'eau potable
- Impact sur l'ancienne décharge de Marsillargues
- Prise en compte des activités touristiques
- Régime assurantiel



CONTEXTE DU PROJET ET ENJEUX

Serge ROUVIERE

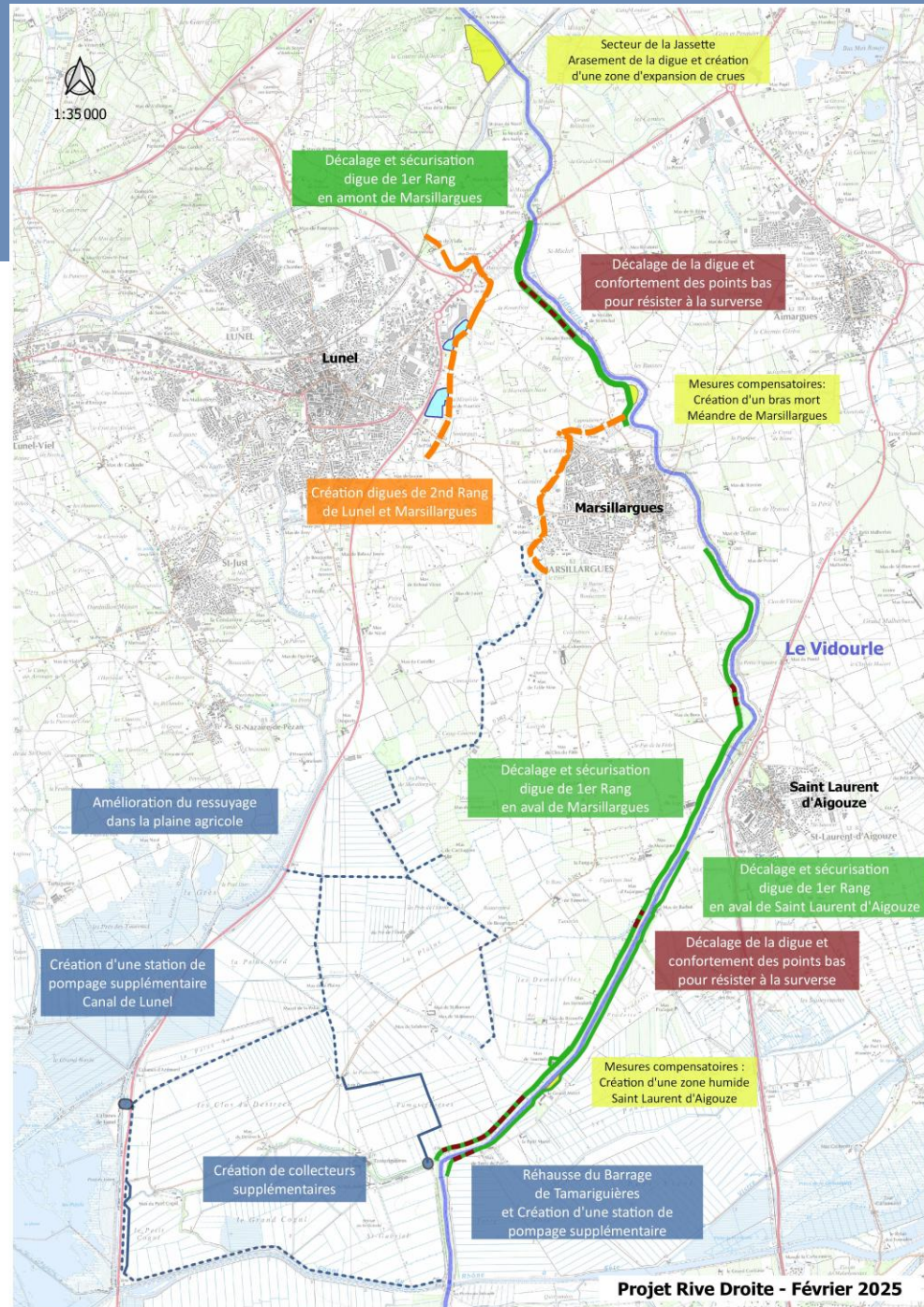
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES TECHNIQUES DE L'EPTB VIDOURLE

LE PROJET

□ LE PROGRAMME MET EN OEUVRE QUATRE FAMILLES DE TRAVAUX

1. Décalage et renforcement de digues de 1er rang et confortement des points bas
2. La création de digues de 2nd rang
3. La mise en place d'un dispositif de ressuyage
4. La mise en place de mesures compensatoires

Sites identifiés pour la mise en place de mesures compensatoires

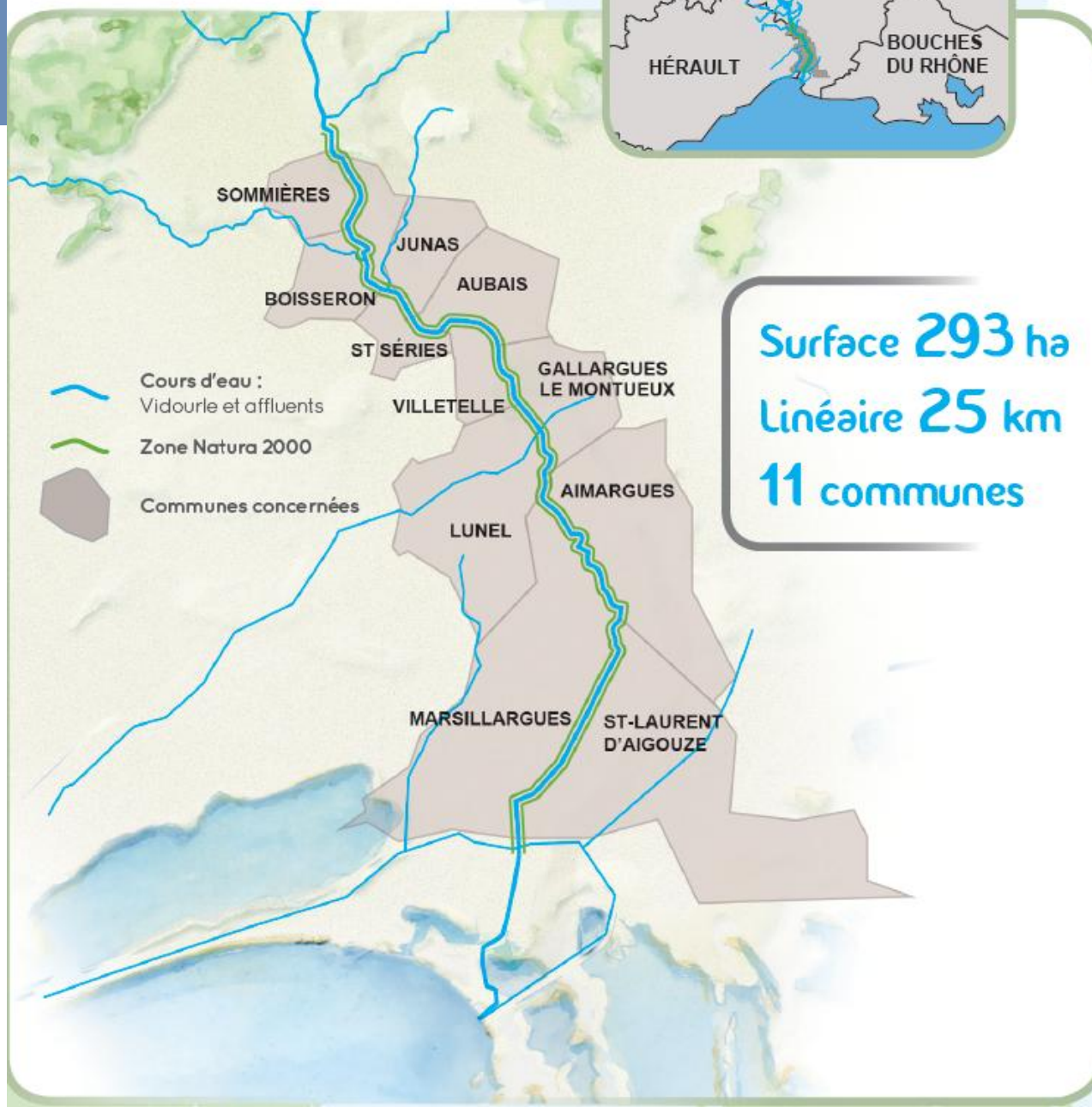


Site Natura 2000 : LE VIDOURLE

Habitats

Forêts-galeries à saules blancs
et peupliers blancs

Pelouses sèches
méditerranéennes



Site NATURA 2000 « Le Vidourle »

- Le Gomphe de Graslin
- La cordulie à corps fin
- La cordulie splendide
- Le lucarne cerf-volant
- Le grand capricorne
- Grillon des torrents
- Egosome
- Mante ocellée



Site NATURA 2000 « Le Vidourle »

- L'alose feinte
- Le Toxostome
- La lamproie marine
- La blennie fluviatile
- L'anguille méditerranéenne



Site NATURA 2000 « Le Vidourle »

- **Le castor d'Europe**



- **Le Rhinolophe**
- **Le Murin de Capaccini**

Site NATURA 2000 « Le Vidourle »



- **La Cistude d'Europe**

- **Le Rollier d'Europe**
- **le Héron bihoreau**
- **le Guêpier d'Europe**
- **le Martin pêcheur**



Prise en compte des enjeux environnementaux

Des Inventaires naturalistes menés sur 4 saisons en 2019 et 2024 ont permis de recenser:

- 85 espèces d'oiseaux
- 64 espèces d'insectes
- 9 espèces de chauves-souris
- 10 espèces de mammifères terrestres
- 5 espèces de reptiles
- 4 espèces d'amphibiens.



Ainsi qu'une diversité d'habitats entre secteurs plus ou moins artificialisés et habitats naturels remarquables



Prise en compte des enjeux environnementaux

Yves ENNESSER

Directeur de Projet Eau, Environnement et Climat – EGIS Eau

Prise en compte des enjeux environnementaux

La démarche ERC «Eviter, Réduire, Compenser»

Une volonté de prise en compte de l'environnement



La démarche **ERC** : Mesures d'Evitement

N°	Intitulé
E1	Limitation de l'emprise du projet
E2	Prévention des risques de pollution
E3	Evitement des zones écologiquement sensibles – Trames vertes et bleues
E4	Évitement des habitats et micro-habitats en phase chantier
E5 /E6	Respect des emprises du projet et mise en défens des secteurs à enjeux écologiques



Exemple de mise en défens

La démarche ERC : Mesures de Réduction

Exemple de traitement des invasives



N°	Intitulé
R1	<i>Adaptation du calendrier des travaux en fonction de la phénologie des espèces</i>
R2	<i>Limitation de l'impact sur la faune en phase d'exploitation</i>
R3	<i>Lutte contre les EVEC en phase travaux et exploitation</i>
R4	<i>Limitation de l'impact sur le sol</i>
R5	<i>Accélération de la cicatrisation</i>

La démarche **ERC** : Mesures de Réduction

N°	Intitulé
R6	Mesures de réduction des incidences liées aux arbres remarquables
R7	Mesures de réduction des incidences en lien avec les périodes d'intervention
R8	
R9	



Exemple déplacement de feuillus à cavité

La démarche ERC : Mesures de Compensation

Cortège/ Habitat	Surface impactée / Besoins compensatoires
Milieux ouverts à semi-ouverts	59,305 ha / 59,305 ha
Milieux humides et aquatiques	1,227 ha / 1,8405 ha
Milieux arborés	2,291 ha / 2,706 ha

Mesures de compensations mises en place :

C1 : Préservation et amélioration de l'état de conservation des habitats naturels dans l'espace de liberté du Vidourle **(plus de 40 ha)**

C2 : Aménagement du secteur de la Jassette **(18 ha)**

C3 : Consolidation de la ripisylve en rive droite du pont SNCF au pont de Lunel **(4,2 ha)**

C4 : Aménagement du méandre du Vidourle en amont de Marsillargues **(2,5 ha)**

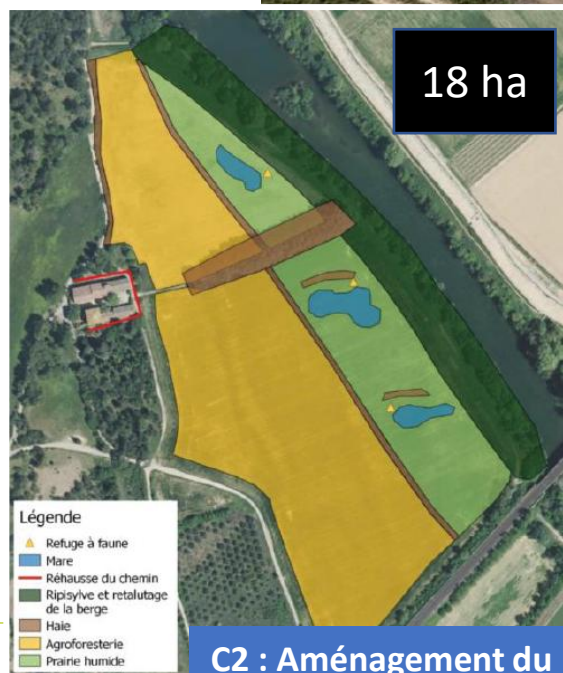
C5 : Restauration écologique des berges **(12,4 ha)**

La démarche ERC : Mesures de Compensation

MILIEUX OUVERTS À SEMI-OUVERTS

Rappel de la surface à compenser : environ **60 ha**

Milieus favorables à la Magicienne dentelée,
Decticelle à serpe, Outarde canepetière,
Oedicnème criard, Linotte mélodieuse, Tarier
pâtre, Seps strié et Lézard Ocellé



C2 : Aménagement du secteur de la Jassette



C4 : Aménagement du méandre du Vidourle en amont de Marsillargues



La démarche ERC : Mesures de Compensation

ZONES HUMIDES

Rappel de la surface à compenser : environ **2 ha**

Milieus favorables à la Diane, Cordulie à corps fin, Gomphe de graslin, Cordulie splendide et Castor



12,4 ha

**C5 : Restauration
écologique des berges**

2,5 ha



**C4 : Aménagement du
méandre du Vidourle en
amont de Marsillargues**

**C3 : Consolidation de la
ripisylve en rive droite du
pont SNCF au pont de
Lunel**



4,2 ha

La démarche ERC : Mesures de Compensation

MILIEUX ARBORÉS

Rappel de la surface à compenser : environ **3 ha**

Milieus favorables à Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Serin cini, Coucou geai, Huppe fasciée, Petit duc scops, Rollier d'Europe, Tourterelle des bois



18 ha

C2 : Aménagement du
secteur de la Jassette



Cout de l'opération



Mesures d'évitement et réduction des impacts **456 000 €**

Mesures compensatoires **1 600 000 €**

**Montants à affiner dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre*

Elaboration d'un dossier de demande de dérogation auprès du CNPN

La destruction, la perturbation ou la détention d'espèces animales protégées est interdite (article L411-1 du Code de l'Environnement). Une dérogation peut être obtenue, après avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN).

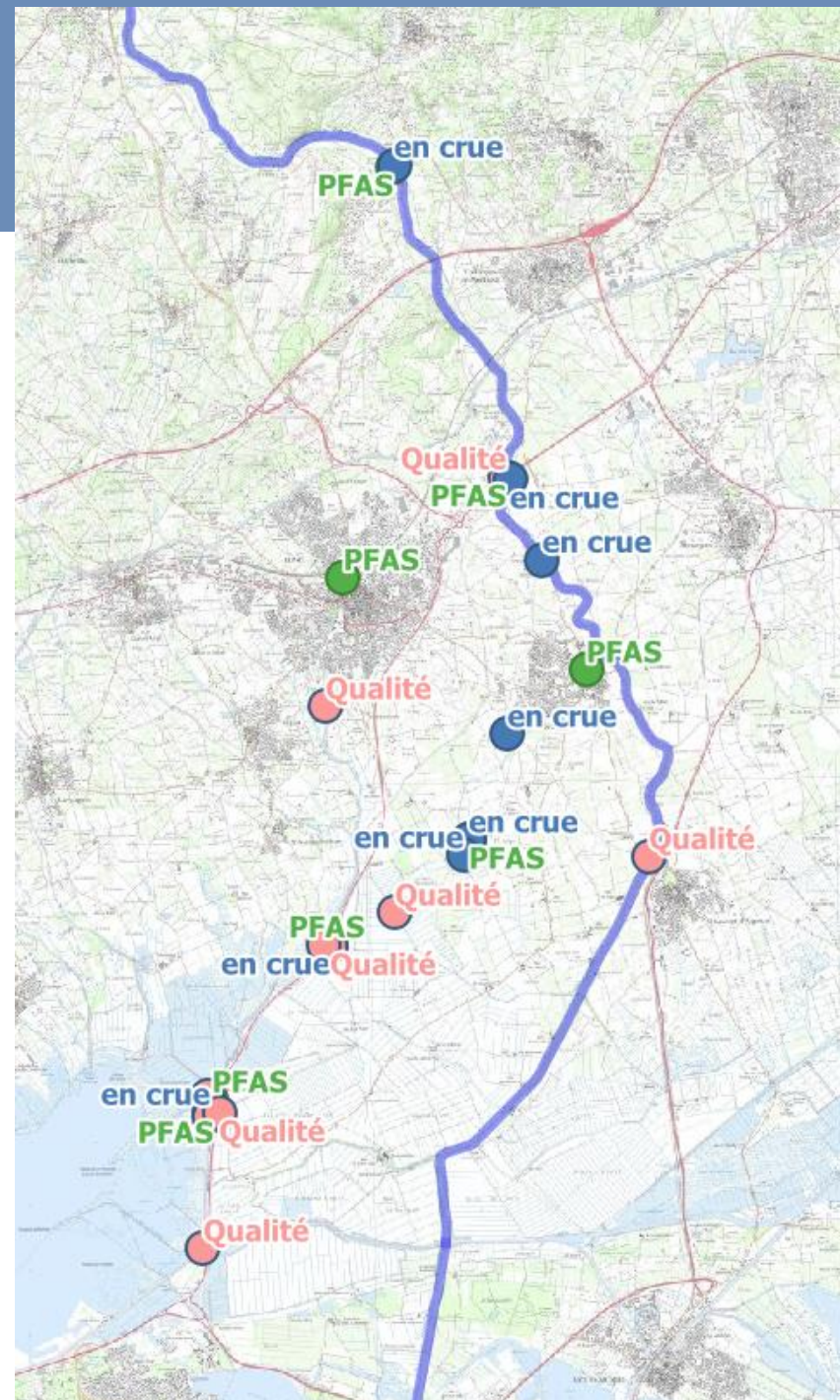
Autres enjeux environnementaux

Qualité de l'eau

-  Campagne de mesure qualité – 2018 et 2025
-  Campagne de mesure PFAS - 2024
-  Campagne de mesure qualité en crue - 2025

Résultats

- L'eau du Vidourle est de meilleure qualité, même en crue, que les eaux de la plaine et du canal de Lunel
- Les taux de PFAS sont plus faibles dans le Vidourle que dans la plaine ou dans l'eau potable



Autres enjeux environnementaux

Impact au droit de l'ancienne décharge de Marsillargues

Remblais
ancienne
décharge

Bassin de lixiviats



- Pas d'impacts sur le milieu environnant (*rapport de suivi 2023 Lunel Agglo)
- Bassin de lixiviats hors d'eau à l'état projet

Impact sur l'étang de l'Or



- Prise en compte de la zone Natura 2000 « Etangs de Mauguio» (Travaux d'entretien des collecteurs)
- Échanges avec le SYMBO
- Amenée d'eau douce bénéfique pour l'étang de l'Or

QUESTIONS / RÉPONSES

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

CALENDRIER CONCERTATION ET PROJET

LA CONCERTATION 19/2 => 16/4

11 Rendez-vous
pour vous informer,
comprendre le projet
et soumettre vos
propositions

Sans oublier la
concertation en ligne

www.vidourle.org



Réunions publiques

- **Lancement de la concertation le 19 février 2025 à 18h30 à Marsillargues - Salle Jean-Moulin**
 - > Présentation du projet
 - > Échanges avec le public
- **Clôture de la concertation le 16 avril 2025 à 18h à Lunel - Salle des Trophées Espace des Arènes**

Réunions thématiques

- **Enjeux de sécurité des populations le 7 mars 2025 à 18h30 à Lunel - Salle de la Rotonde Espace Castel**
- **Enjeux agricoles le 18 mars 2025 à 18h30 à Marsillargues - Salle Jean-Claude Carrière**
- **Enjeux environnementaux le 4 avril 2025 à 18h30 à Saint Laurent d'Aigouze - Salle Vincent Scotto**

Permanences dans les Mairies concernées

- **Le 4 mars 2025 et le 25 mars 2025 de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 en mairie de Saint Laurent d'Aigouze - Salle du Conseil**
- **Le 11 mars 2025 et le 1 avril 2025 de 9h à 12h et 13h30 à 16h30 en mairie de Marsillargues,**
- **Le 17 mars 2025 et le 8 avril 2025 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 en mairie de Lunel - Salle Mistral**
 - > Accueil individuel
 - > Réponses aux questions particulières

Fin 2025

2026

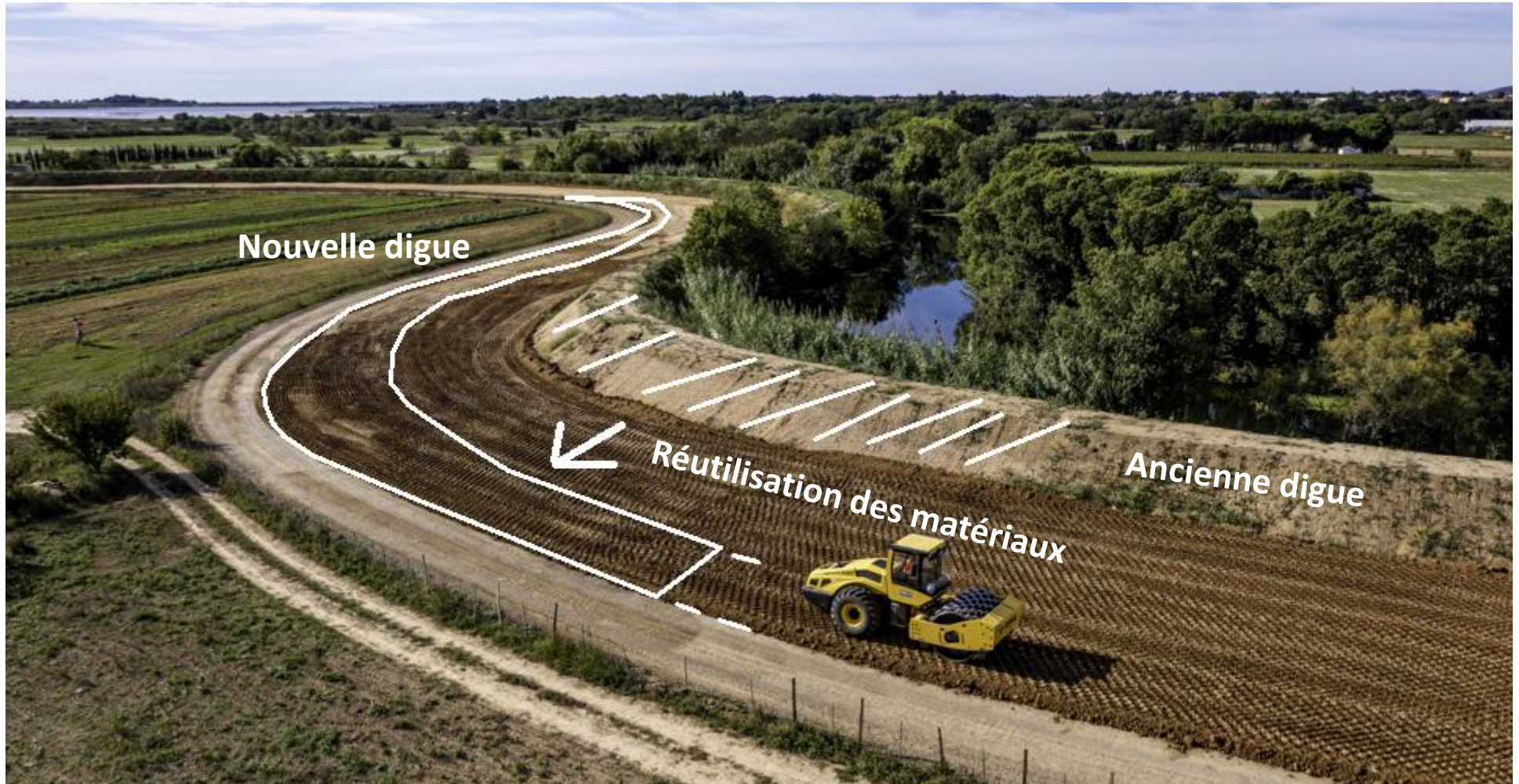
2027

Dépôt dossier réglementaire

Enquête publique

Début des travaux

□ LE RENFORCEMENT D'UNE DIGUE DE 1^{er} RANG



--> Libère de l'espace pour le cours d'eau

□ Emprise du projet

Digue de 1^{er} rang :

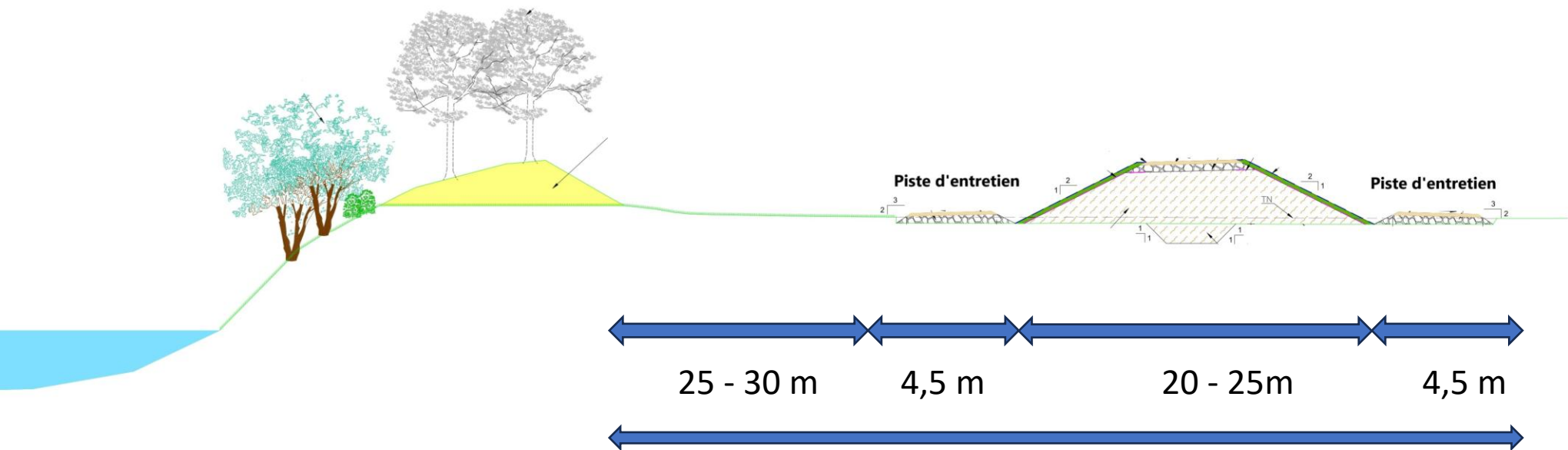
- Décalage de 25-30 m en retrait de la digue actuelle
- Décalage chemin existant

Vidourle

Digue Actuelle

Recul de la digue

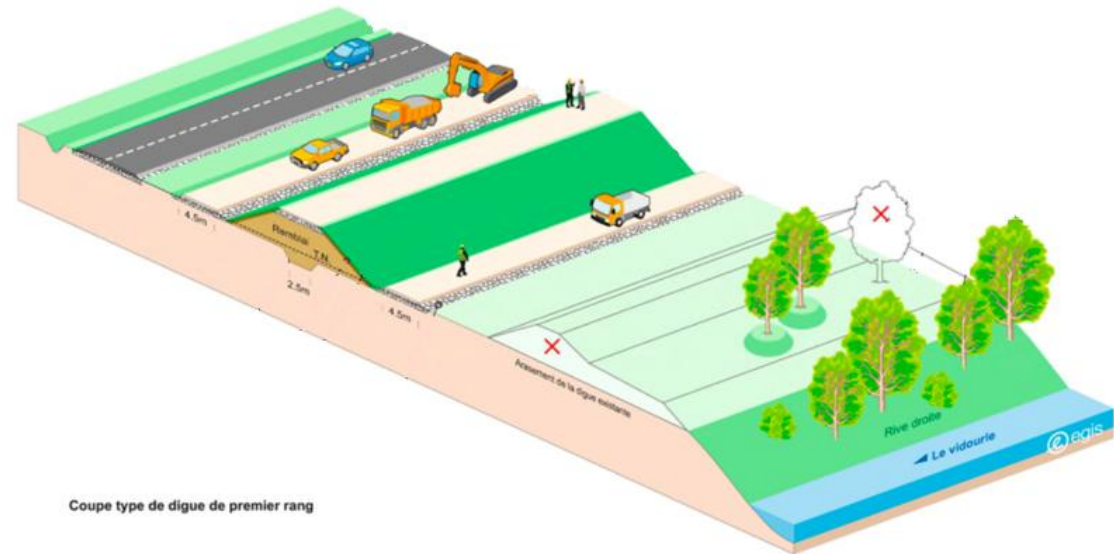
Nouvelle digue



Emprise totale 55 à 65 m à partir du pied de la digue existante

LE PROJET

□ LE RECUL ET LE RENFORCEMENT D'UNE DIGUE DE 1^{er} RANG



OBJECTIF : Eviter les ruptures pour une crue de 3000 m³/s, supérieure à sept 2002